



Communiqué de presse

Date

14 août 2017

Le Surveillant des prix et la Poste s'accordent sur une réduction de prix pour les colis de la clientèle privée préparés en ligne et sur la suppression des frais d'inspection douanière

Le Surveillant des prix et La Poste Suisse SA se sont mis d'accord sur une prolongation de principe du règlement amiable¹ adopté en janvier 2014 et reconduit une première fois en juin 2016 ainsi que sur une série de mesures d'un montant d'environ 10 millions de francs en faveur de la clientèle des services postaux. La Poste simplifiera le système de tarification pour les colis et les envois exprès en Suisse de la clientèle privée. Le prix moyen de ces expéditions sera revu à la baisse en 2018 grâce à l'introduction d'un rabais en ligne. Le prix des retours de vente par correspondance sera également abaissé en 2018. Du 26 novembre 2018 au 24 décembre 2018, la Poste accordera par ailleurs un rabais de Noël de 1 franc sur les colis des clients privés. Enfin, elle supprimera sans compensation la taxe de 13 francs pour l'inspection à la douane des envois de la Poste, d'EMS et de GLS.

La reconduction du règlement amiable adopté en janvier 2014 et prolongé en juin 2016 ainsi que les autres points sur lesquels le Surveillant des prix et La Poste Suisse SA sont parvenus à se mettre d'accord feront bénéficier la clientèle d'une série de mesures d'un volume d'environ 10 millions de francs. En contrepartie, La Poste Suisse SA procédera à des adaptations mineures à compter du 1^{er} janvier 2018.

La prolongation du règlement amiable avec La Poste Suisse SA, qui arrivera à échéance le 31 décembre 2017, signifie que la Poste ne prendra pas de mesures concernant l'affranchissement des lettres en courrier A et B jusqu'à la fin de 2018. Les lettres standard et les midilettes (jusqu'au format B5 et jusqu'à 250 g) pourront continuer d'être expédiées en tant que lettres au lieu de colis contre un supplément de 1 fr. 50 par envoi. Les timbres-poste SMS resteront à 1 franc.

En outre, les mesures suivantes ont été convenues en faveur de la clientèle :

- rabais en ligne pour les envois en Suisse de la clientèle privée et rabais pour les retours de vente par correspondance : le système de tarification pour les colis et les envois exprès en

¹ www.preisueberwacher.admin.ch/pue/fr/home/themes/infrastructure/poste.html > Informations complémentaires > Règlements amiables.



Suisse des clients privés sera simplifié. Le client qui préparera l'étiquette en ligne via Login La Poste et la placera sur le colis pourra en 2018 bénéficier de prix moyens plus avantageux ;

- rabais de Noël : du 26 novembre 2018 au 24 décembre 2018, la Poste accordera un rabais de 1 franc sur les colis de la clientèle privée, indépendamment du mode d'expédition. Près de 2 millions de colis devraient pouvoir en bénéficier ;
- suppression des frais de douane pour les envois **de la Poste, d'EMS et de GLS**: le changement de système décidé par le Parlement concernant le mode de facturation des inspections douanières des envois effectués par les clients privés ou commerciaux (motion 15.4153 Ettlín) prévoit que, à l'avenir, la Poste et les prestataires privés ne répercuteront plus les frais d'inspection par sondage sur les clients concernés, mais sur l'ensemble de la clientèle au moyen d'un tarif forfaitaire. La Poste a accepté de supprimer *sans compensation* les frais d'inspection (13 francs) des envois **de la Poste, d'EMS et de GLS** pour l'année 2018 ;
- colis et envois exprès vers l'étranger : le supplément appliqué pour l'établissement manuel d'une lettre de voiture pour les clients privés et commerciaux ne sera pas relevé à 5 francs (supplément inchangé à 3 francs).

Une vue d'ensemble complète des prix et mesures convenus et de plus amples détails sont disponibles dans le règlement amiable et son annexe joints au présent communiqué et publiés sur www.monsieur-prix.admin.ch.

Renseignements :

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02

Beat Niederhauser, Suppléant du Surveillant des prix, tél. 058 462 21 03